

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité  
DEPARTEMENT Val d'Oise - CANTON L'Isle-Adam – COMMUNE Asnières-sur-Oise

## DÉCISION DU MAIRE N°011/2024

### SOUS-TRAITANCE DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE COMPLEMENT D'UN FONTIS ET REPRISE D'OUVRAGES DEGRADEES (2023MAPA04)

Le Maire de la Commune d'Asnières-sur-Oise

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code des Marchés Publics ;

**Vu** la délibération n°053 du 21 décembre 2023, autorisant le Maire à lancer la procédure et à signer le marché de travaux de comblement d'un fontis et reprise d'ouvrages dégradés rue du Four ;

**Considérant** l'acte de sous-traitance présenté par la société NGE GENIE CIVIL, sise Parc d'activités de Laurade – BP 22 - Saint-Etienne-du-Grès à Tarascon (13156), titulaire du marché 23MAPA04 pour les travaux de comblement d'un fontis et reprise d'ouvrages dégradés ;

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** D'accepter l'acte de sous-traitance présenté par la Société NGE GENIE CIVIL, titulaire du marché 23MAPA04 pour le sous-traitant suivant :

Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
FTS BATIMENT 14 Rue Hélène Boucher 91460 Marcoussis	Etudes techniques et réalisation de micropieux	17 743,97 €

**ARTICLE 2 :** Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera transcrite sur le registre des actes de la commune et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet du Val d'Oise
- SGC de Garges-lès-Gonesse

Fait à Asnières-sur-Oise, le 07 juin 2024

Le Maire

Eric THERRY

